

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS**



Date de la convocation :  
**Le 10 avril 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 avril 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Evelyne HAURY, Gaëlle POUPIN, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN,  
Philippe PÉANO donne pouvoir à Fernand GARCIA,  
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD.

Étaient absents :

Yves ROUSSEAU, Véronique BERGER.

Joël DENIAU est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CC 2024-041**

**Objet : Avis sur la modification des statuts du SATESE 37**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SATESE 37 du 6 décembre 2021, modifiés par arrêté préfectoral en date du 28 avril 2022,  
Vu la délibération n°2024-04 du SATESE 37, en date du 18 mars 2024, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal, modifiant la liste des collectivités territoriales et EPCI adhérant au SATESE 37 : retrait de LARCAY et intégration du SIAEPA AZAY – VERETZ – LARCAY)

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 29 mars 2024,

**Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37 en date du 18 mars 2024
- **INFORME** qu'un exemplaire de la décision sera transmise à Monsieur le Président du SATESE 37.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 19 avril 2024

La Présidente  
Brigitte DUPUIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS**



Date de la convocation :  
**Le 10 avril 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 avril 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Evelyne HAURY, Gaëlle POUPIN, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN,  
Philippe PÉANO donne pouvoir à Fernand GARCIA,  
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD.

Étaient absents :

Yves ROUSSEAU, Véronique BERGER.

Joël DENIAU est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CC 2024-042**

**Objet : Finalisation du Schéma Directeur Cyclable**

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a mandaté en 2022 le bureau d'étude ITEM Mobilité afin de réaliser un Schéma Directeur Cyclable sur le territoire.

Ce Schéma réalisé en 2022 avec le cabinet d'études ITEM a pour objectif d'amplifier l'usage du vélo sur le Castelrenaudais, en y intégrant les 16 communes. Ce dossier n'a pas été validé en Conseil précédemment.

Celui-ci comprend 282 km d'aménagements cyclables qui se décomposent en 55 itinéraires et 6 boucles cyclo-touristiques. Pour 2024, a été inscrit au budget le jalonnement de 109 km des 6 boucles cyclo-touristiques.

**Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** le schéma directeur cyclable du territoire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 19 avril 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS**



Date de la convocation :  
Le 10 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 avril 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Evelyne HAURY, Gaëlle POUPIN, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN,  
Philippe PÉANO donne pouvoir à Fernand GARCIA,  
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD.

Étaient absents :

Yves ROUSSEAU, Véronique BERGER.

Joël DENIAU est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CC 2024-043**

**Objet : Finalisation de l'étude des mobilités**

Afin de poursuivre le travail autour des mobilités, la Communauté de Communes a amorcé une étude des mobilités en mai 2023.

Cette étude permet de préparer le contrat opérationnel des mobilités porté par la Région, à l'échelle du Bassin de Mobilité mais aussi de formaliser une ligne conductrice concernant la politique mobilité et d'apporter des éléments techniques dans la prise de décision.

Ce sont au total 12 actions qui ont été identifiées par les élus du territoire.

Parmi les actions, il y a le développement du covoiturage, l'expérimentation des véhicules en autopartage ou encore l'augmentation des lignes Château-Renault – Monnaie - Tours et Château-Renault – Amboise. Le schéma directeur cyclable est intégré dans l'étude des mobilités.

**Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** l'étude des mobilités du territoire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 19 avril 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS





## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
Le 10 avril 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### Séance du 17 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Evelyne HAURY, Gaëlle POUPIN, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGÉS, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN,  
Philippe PÉANO donne pouvoir à Fernand GARCIA,  
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD.

#### Étaient absents :

Yves ROUSSEAU, Véronique BERGER.

Joël DENIAU est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### CC 2024-044

#### Objet : Participation de la Communauté de Communes à Ferme Expo 2024

L'Association Agriculture et Gastronomie et la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire organisent la 18<sup>ème</sup> édition du salon professionnel agricole et gastronomique ouvert au grand public « Ferme Expo Tours » qui se tiendra les 15, 16 et 17 novembre 2024 au Parc Expo de Tours.

Ce salon accueillant près de 40 000 visiteurs permet de valoriser les producteurs et éleveurs locaux dans un cadre convivial et festif.

Il est organisé autour de grands pôles, à savoir :

- Un pôle Gastronomie et Vins,
- Un pôle Machinisme Agricole,
- Un pôle élevage,
- Un pôle Agriculture,
- Un pôle Energie,
- Un pôle Métier, emploi et formation,
- Un pôle Territoires.

Au vu du vif succès de la participation de la Communauté de Communes au salon tous les ans depuis 2021, il est proposé que le territoire puisse de nouveau participer au salon en 2024 en tenant un stand « Castelrenaudais » au sein du pôle « Territoires » aux côtés des autres Communautés de Communes d'Indre-et-Loire.

Il est proposé de renouveler les modalités de participations de l'édition 2023. A savoir :

- Ce stand pourrait être animé par des représentants de la Communauté de Communes du Castelrenaudais ainsi que par des producteurs locaux.
- De plus, ce salon étant destiné aux professionnels, scolaires et visiteurs et afin que les élèves du territoire puissent se rendre plus aisément sur le salon lors de la journée dédiée (le vendredi), il est proposé aux élus de prendre en charge une partie du coût du transport scolaire à hauteur d'un bus par école ainsi que le coût d'inscription des classes.
- Il est également mentionné que l'inscription au salon est gratuite pour les agriculteurs souhaitant tenir un stand néanmoins leur participation engendre des coûts tels que :
  - Des frais de transports des animaux ;
  - Des frais sanitaires : prises de sang des animaux par des vétérinaires

Dès lors, afin d'accompagner les éleveurs à participer au salon, « Ferme Expo » prend à sa charge 20 € HT par Unité Gros Bovin (UGB) ; il pourrait donc être envisagé de compléter cette aide à la même hauteur, soit 20 € HT par UGB afin de faciliter la présence de ceux du territoire.

- Afin d'inciter les acteurs du territoire à venir visiter le salon et / ou y participer, il est également proposé aux élus d'offrir un certain nombre d'entrées (en 2023 : tarif collectivité 2,50 € / entrée au lieu de 6 € / entrée), à savoir :
  - Aux agriculteurs présents sur le stand aux côtés de la Communauté de Communes du Castelrenaudais ou tenant un stand à part entière ;
  - 2 entrées pour les élus du Conseil communautaire et de la Commission économique ;
  - 5 entrées pour les communes ;
  - 2 entrées pour les agents de la Communauté de Communes participants à la préparation de l'événement ou à la tenue du stand ;
  - Aux représentants du monde agricole, économique, touristique du Castelrenaudais.

Il est rappelé que les communes, si elles le souhaitent, peuvent compléter ces entrées en achetant sur le site de la chambre d'agriculture.

#### **Budget prévisionnel de l'opération :**

Pour rappel le budget prévisionnel de cette manifestation était fixé à 18 000 € TTC lors de l'édition précédente. Les dépenses ont été de 16 000 € TTC.

Malgré l'augmentation prévisionnelle générale des prix, il a été inscrit au budget 2024 une dépense prévisionnelle de 18 000 €.

Le plan prévisionnel de cette opération en 2024 s'établirait donc comme suit :

Principaux postes de dépenses	Coût prévisionnel	Détail
Inscription des écoles au salon	1 250 €	50 € par classe inscrite
Transport (prise en charge d'un bus par école)	3 000 €	Environ 300 € par bus en 2023 pour 18 écoles
Location du stand de 54m <sup>2</sup> + aménagement + invitations	9 000 €	Moquette, électricité, etc.
Mobiliers du stand	200 €	
Animations, ateliers culinaires et produits de dégustation sur le stand	1 000 €	Intervention de Gaëtan Elie avec sucre tiré, Food Monkey
Location de matériel : camion, borne photo	1 000 €	
Communication	2 000 €	Fond de stand, tickets tombola, panneau pour borne photo
Fournitures (alimentaires, techniques, goodies)	500 €	(Fournitures pour meuble + buffet des territoires, produits en dégustation, produits pour crêpes, pétilnants)
Partenariat avec les éleveurs du territoire (UGB)	250 €	
Total prévisionnel	18 000 €	

Vu le projet de convention relatif au partenariat financier entre la Communauté de Communes et les écoles afin de prendre en charge un bus par école.

#### **Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **CONFIRME** la participation de la Communauté de Communes au 18<sup>ème</sup> salon « Ferme Expo »,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier y compris la convention de partenariat avec les écoles.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 19 avril 2024

  
La Présidente,  
Brigitte DUPUIS



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS

Date de la convocation :  
Le 10 avril 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 17 avril 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Evelyne HAURY, Gaëlle POUPIN, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN,  
Philippe PÉANO donne pouvoir à Fernand GARCIA,  
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD.

#### Étaient absents :

Yves ROUSSEAU, Véronique BERGER.

Joël DENIAU est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### CC 2024-045

#### Objet : Centre aquatique – Animation « Aqua Zumba »

Dans la continuité des animations proposées au cours de l'année par l'équipe castel'eau, et afin de développer l'attractivité du centre aquatique et d'attirer de nouveaux usagers, il est proposé une nouvelle activité pour le mois de mai.

Depuis plusieurs années, le mois de mai est consacré à la prévention de la noyade. L'équipe a l'intention de décaler ce thème au mois de juillet, à l'approche de la saison estivale, et suggère une nouvelle animation pour mai.

L'équipe Castel'eau propose d'organiser une soirée « Aqua Zumba » le mardi 21 mai de 18h30 à 19h30.

L'aqua zumba est un mélange de danse et de fitness qui permet de sculpter son corps en musique. L'activité serait accessible à partir de 10 ans.

Cette animation serait proposée au tarif de 6 € TTC par personne. L'inscription préalable sera fortement conseillée.

#### Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le tarif à 6 € TTC par personne,
- **APPROUVE** la création de l'article « Entrée Aqua Zumba »,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 19 avril 2024



La Présidente,  
Brigitte DUPUIS

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS**



Date de la convocation :  
**Le 10 avril 2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 avril 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Evelyne HAURY, Gaëlle POUPIN, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN,  
Philippe PÉANO donne pouvoir à Fernand GARCIA,  
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD.

Étaient absents :

Yves ROUSSEAU, Véronique BERGER.

Joël DENIAU est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CC 2024-046**

**Objet : Autorisation de signature – Convention de groupement pour l'étude de gestion des eaux pluviales**

La Communauté de Communes du Castelrenaudais a engagé des études de transfert des compétences Eau et Assainissement afin de disposer des études patrimoniales de gestion de réseaux d'eau potable, des schémas directeurs d'assainissement permettant d'alimenter la réflexion sur l'étude de transfert de compétences eau et assainissement. Un volet Eaux Pluviales a également été ajouté aux études patrimoniales.

À ce titre, la Communauté de Communes a confié la maîtrise d'ouvrage (AMO) à l'entreprise SARL DUPUET Frank Associés.

Afin de faciliter le dépôt des demandes d'aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de porter administrativement ces dossiers et d'accompagner les collectivités concernées, la Communauté de Communes a pris la compétence « études », et a été désignée coordonnateur du groupement.

Le principe retenu (lors de la réunion de présentation du 22 septembre 2022) est de répartir de manière équitable le coût restant à la charge des communes après perception des subventions de l'agence de l'eau, selon la clé de répartition prenant en compte le nombre d'habitants.

Communes	Nombre d'habitants	Total Etude	Reste à charge de la commune (50 %)
Autrèche	439	8 204 €	4 102 €
Auzouer en Touraine	2 222	41 523 €	20 761€
Château Renault	4 917	91 885 €	45 942 €
Crotelles	665	12 427 €	6 213 €
Dame Marie les Bois	347	6 484 €	3 242 €
La Ferrière	320	5 980 €	2 990 €
Le Boulay	795	14 856 €	7 428 €
Les Hermites	557	10 409 €	5 204 €
Monthodon	641	11 978 €	5 989 €
Morand	343	6 410 €	3 205 €
Neuville-sur-Brenne	920	17 192 €	8 596 €
Nouzilly	1 244	23 247 €	11 623 €
Saint Nicolas des Motets	247	4 616 €	2 308 €
Saunay	709	13 249 €	6 625 €
Villedômer	1 329	24 835 €	12 418 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 695</b>	<b>293 295 €</b>	<b>146 646 €</b>

La Communauté de Communes du Castelrenaudais paiera les factures toutes taxes comprises et les membres du groupement lui rembourseront les sommes dues toutes taxes comprises.

La Communauté de Communes du Castelrenaudais mandatera l'ensemble des factures. Au cours du dernier trimestre, la Communauté de Communes du Castelrenaudais transmettra à l'ensemble des membres du groupement un appel de fonds pour le 1<sup>er</sup> trimestre N+1 sur la base d'un état récapitulatif des dépenses réelles de l'année N déduction des subventions perçues, visé par son Trésorier.

**Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** la Présidente ou le Vice-Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 19 avril 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS



Date de la convocation :  
Le 10 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELEÉ, Evelyne HAURY, Gaëlle POUPIN, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN,  
Philippe PÉANO donne pouvoir à Fernand GARCIA,  
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD.

Étaient absents :

Yves ROUSSEAU, Véronique BERGER.

Joël DENIAU est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CC 2024-047**

**Objet : MJC : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'apprentissage de la musique**

La Communauté de Communes a reçu une demande de subvention de la MJC pour l'année 2024.

La MJC (Maison de la Jeunesse de Château-Renault) organise des cours d'instrument et de pratique collective pour les jeunes. Pour l'année scolaire 2023/24, 15 jeunes suivent l'enseignement du piano et 14 à celui de la guitare.

Sur ces 29 jeunes, 25 proviennent de 8 communes du Castelrenaudais : Auzouer-en-Touraine (2), Château-Renault (5), Crotelles (1), Dame-Marie-les-Bois (1), Monthodon (1), Neuville-sur-Brenne (4), Saunay (7), Villedômer (4).

Et 4 jeunes sont de communes hors territoire Authon (1), Beaumont Louestault (1), Neuillé-le-Lierre (1), Saint-Amand-Longpré (1).

A chaque période de vacances scolaires, le professeur de piano organise une audition à destination des parents ou des autres groupes d'élèves. Le montant de l'adhésion est de 15 € pour le premier enfant, à cela s'ajoute la cotisation annuelle de 70 € pour assister aux cours. Il est à noter que ces tarifs n'ont pas bougé depuis plusieurs années.

Il est proposé d'accorder une subvention de 54 € par jeune (jusqu'à 18 ans), aux seuls enfants du territoire du Castelrenaudais, soit 25 jeunes pour un montant de 1 350 € au titre de l'année 2024.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Vu l'engagement de la Communauté de Communes de soutenir financièrement les associations favorisant l'apprentissage de la musique,

**Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 54 € par élève (jusqu'à 18 ans) pour l'apprentissage de la musique à l'association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) au titre de l'année 2024, soit un montant de 1 350 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président à signer la convention avec l'association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits



POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 19 avril 2024  
La Présidente,  
Brigitte DUPUIS

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS



Date de la convocation :  
Le 10 avril 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 17 avril 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

#### Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Evelyne HAURY, Gaëlle POUPIN, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN,  
Philippe PÉANO donne pouvoir à Fernand GARCIA,  
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD.

#### Étaient absents :

Yves ROUSSEAU, Véronique BERGER.

Joël DENIAU est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **CC 2024-048**

**Objet : Association Crescendo : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'apprentissage de la musique**

L'association Crescendo sollicite une subvention de 6 588 € au titre de l'année 2023-24.

122 jeunes (jusqu'à 18 ans) prennent des cours de musique au sein de l'école Crescendo. Une majorité (30) pratique la guitare, (28) le piano. Les autres instruments proposés sont la batterie, le synthétiseur, le saxophone, l'accordéon, le violon et Le chant. Les frais d'inscription sont de 36 € et les cours d'instruments à raison d'une ½ heure hebdomadaire sont à 396 € pour l'année scolaire 2023/24, soit une augmentation de 5 % (18 €) par rapport aux autres années.

106 sont issus du territoire du Castelrenaudais. Toutes les communes sont représentées.

16 jeunes habitent 7 communes en dehors du Castelrenaudais (Authon, Chemillé sur Dême, Monnaie, Nazelles-Négron, Pocé-sur-Cisse, Saint-Amand-Longpré, Tours et Villeporcher) et sont également inscrits à l'école de musique Crescendo.

Pour l'année scolaire 2023-24, les élèves ont participé à plusieurs manifestations en 2023 (soirée Halloween le 31 octobre, le 5 novembre à la Tannerie la Grenouille jazz Bouille, Matinée musicale à Auzouer-en-Touraine le 10 décembre, Feu d'artifice de Noël le 16 décembre à Château-Renault, Matinée musicale de Nouzilly le 17 décembre) et en 2024, ont déjà participé au spectacle Casse-Noisette le 17 février à Villedômer, plusieurs matinées musicales à Saunay, à Saint-Nicolas-des-Motets Vœux etc.

A venir, le spectacle Crescendo à la Tannerie le 31 mai, Musico'chato le 15 juin au parc du château, la fête d'école de Saint-Laurent-en-Gâtines le 21 juin, le marché de producteurs à Saint-Nicolas-des-Motets le 2 juillet 2024...

Il est proposé d'accorder une subvention de 54 € par jeune (habitant le Castelrenaudais : 106 jeunes), soit un montant de 5 724 € au titre de l'année scolaire 2023-2024.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Vu l'engagement de la Communauté de Communes de soutenir financièrement les associations favorisant l'apprentissage de la musique,

**Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 54 € par élève (jusqu'à 18 ans) pour l'apprentissage de la musique à l'association Crescendo au titre de l'année 2024, soit un montant de 5 724 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président à signer la convention avec l'association Crescendo.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 19 avril 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS



Date de la convocation :  
Le 10 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Evelyne HAURY, Gaëlle POUPIN, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGÉS, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN,  
Philippe PÉANO donne pouvoir à Fernand GARCIA,  
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD.

Étaient absents :

Yves ROUSSEAU, Véronique BERGER.

Joël DENIAU est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CC 2024-049**

**Objet : Théâtre Fossé César : Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'apprentissage de la musique**

L'association du Théâtre Fossé César sollicite une subvention au titre de l'année 2023/24.

15 jeunes participent aux ateliers musique de l'association, cours de piano, de guitare et de solfège ; depuis la rentrée 2023, deux nouveaux cours sont proposés : saxophone et batterie. L'association a intégré le principe d'une aide de la Communauté de Communes afin de baisser les frais d'inscription et des cours pour les jeunes, les faisant ainsi bénéficier directement de la subvention attendue. La cotisation annuelle est dorénavant comprise dans le tarif annuel des cours : l'atelier musique est de 297 € (pour 20mn de cours) ou 456 € (pour 30 mn). Le cours de solfège collectif et le jardin musical sont au tarif de 120€ chacun.

15 jeunes proviennent de 2 communes du Castelrenaudais 14 de Nouzilly et 1 de La Ferrière.

Il est prévu que les élèves des ateliers musique participent à deux scènes ouvertes, à un concert au cours de l'année scolaire 2023-24.

En 2023, en Théâtre du Fossé-César s'est associé au festival Orée du son, en participant à son organisation et en proposant une visite commentée sur le patrimoine et l'histoire du village avec le concours du Pic Noir, agrémentée d'intermèdes musicaux.

Il est proposé d'accorder une subvention de 54 € par jeune jusqu'à 18 ans, aux seuls enfants du territoire du Castelrenaudais, soit un montant de 810 € au titre de l'année 2023-2024.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Castelrenaudais,

Vu l'engagement de la Communauté de Communes de soutenir financièrement les associations favorisant l'apprentissage de la musique,

**Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ATTRIBUE** une subvention de fonctionnement de 54 € par élève (jusqu'à 18 ans) pour l'apprentissage de la musique à l'association Théâtre Fossé César au titre de l'année 2024, soit un montant de 810 €,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président à signer la convention avec l'association Théâtre Fossé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits



POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 19 avril 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU CASTELRENAUDAIS**

Date de la convocation :  
Le 10 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 17 avril 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 31  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 19h00, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Brigitte DUPUIS, Présidente**.

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Evelyne HAURY, Gaëlle POUPIN, Christiane AUGEREAU, Viviane RENARD, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Annick REITER, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGES, Denis SEYNAEVE.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Étaient excusés :

Chantal AVENET donne pouvoir à Jean-Claude BAGLAN,  
Philippe PÉANO donne pouvoir à Fernand GARCIA,  
Léandro GOMES donne pouvoir à Viviane RENARD.

Étaient absents :

Yves ROUSSEAU, Véronique BERGER.

Joël DENIAU est désigné à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**CC 2024-050**

**Objet : Association sportive Collège André Bauchant : demande de subvention exceptionnelle – Jeux Paralympiques 2024**

Par courrier en date du 14 mars, l'association sportive du collège André Bauchant sollicite une subvention exceptionnelle pour l'aide au transport aux Jeux Paralympiques 2024.

En effet, le collège labellisé Génération 2024 a été sélectionné pour assister à des épreuves des Jeux Paralympiques. Les élèves concernés sont les élèves actuellement en 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>.

Un transport en bus est prévu pour le déplacement de 63 personnes : 56 élèves et 7 accompagnateurs. Une participation financière sera demandée aux familles, mais en raison du coût élevé du transport, l'association sollicite également l'aide de la Communauté de communes.

A titre exceptionnel, et au regard de l'intérêt que représente ce déplacement pour les jeunes du collège, il est proposé d'accorder une aide de 1 000 €, qui sera versée sur présentation d'un devis de transport.

**Le Conseil communautaire l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association sportive du Collège André Bauchant.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président à signer la convention avec l'association sportive du Collège André Bauchant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait à Château-Renault le 19 avril 2024

La Présidente,  
Brigitte DUPUIS